



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 34865

Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les projets du Gouvernement concernant la tarification des consultations électroniques des bases de données des greffiers des tribunaux de commerce. Compte tenu de la nécessité d'améliorer la transparence de l'action publique et d'associer dans le cadre d'une grande concertation les professionnels concernés par ses projets, il lui demande s'il est possible que l'avis du Conseil de la concurrence soit rendu public. Il souhaite également connaître plus précisément les intentions du Gouvernement dans le domaine de la tarification de ces consultations électroniques.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'avis du conseil de la concurrence sur le tarif des prestations électroniques des greffes des tribunaux de commerce a, d'ores et déjà, été communiqué au Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et à l'association syndicale des greffiers de commerce de France. Le Conseil d'Etat sera prochainement saisi d'un projet de décret élaboré sur la base de cet avis. En outre, un groupe de travail, auquel la profession sera associée, va être mis en place prochainement, afin d'engager une réflexion sur les mesures susceptibles d'adapter la rémunération des greffiers des tribunaux de commerce à la réalité de leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Dutreil](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34865

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5468

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1045